

- Mars 2020

Veille concurrentielle horticole 2018

1) Introduction

La filière française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage est constituée de 53 000 entreprises spécialisées qui exercent différents métiers pour répondre aux attentes des consommateurs et des collectivités. Son activité économique génère 170 000 emplois et se partage entre les producteurs, les détaillants spécialisés (fleuristes, jardineries ...) et les entreprises du paysage. Cette filière concentre son activité essentiellement sur le marché français, un des plus importants d'Europe en matière de débouchés, mais reste confrontée à une forte concurrence.

Le bilan des échanges extérieurs des produits de la filière horticole ornementale fait en effet apparaître un déficit récurrent qui atteint près de 908 millions d'euros en 2018.

Dans ce contexte, les professionnels de la filière horticole française et FranceAgriMer ont souhaité suivre les évolutions de la compétitivité de la filière française par rapport à ses principaux concurrents européens.

Une veille concurrentielle, véritable outil collectif d'observation et d'analyse, a ainsi été mise en place et permettra une étude des données pour les années 2016 à 2021.

2) Méthodologie

Les différents pays considérés dans le cadre de la veille concurrentielle 2018 sont : l'Espagne, l'Italie, la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et la Pologne.

Cette analyse de la compétitivité des différents pays s'appuie sur l'étude de 47 indicateurs-clés, eux-mêmes composés de données chiffrées et d'éléments qualitatifs issus de bibliographies ou d'entretiens réalisés auprès d'acteurs-clés des différents pays étudiés (174 données par pays). Pour chaque indicateur considéré, une note est attribuée à chacun des pays, afin de pouvoir les classer en fonction des différents indicateurs. Au total, chaque pays est noté sur 1000 points. Ces indicateurs sont ordonnés selon six axes de compétitivité :

Axe 1 → Le potentiel de production (230 points)

Axe 2 → La maîtrise environnementale et énergétique (160 points)

Axe 3 → La capacité des entreprises à conquérir des marchés (220 points)

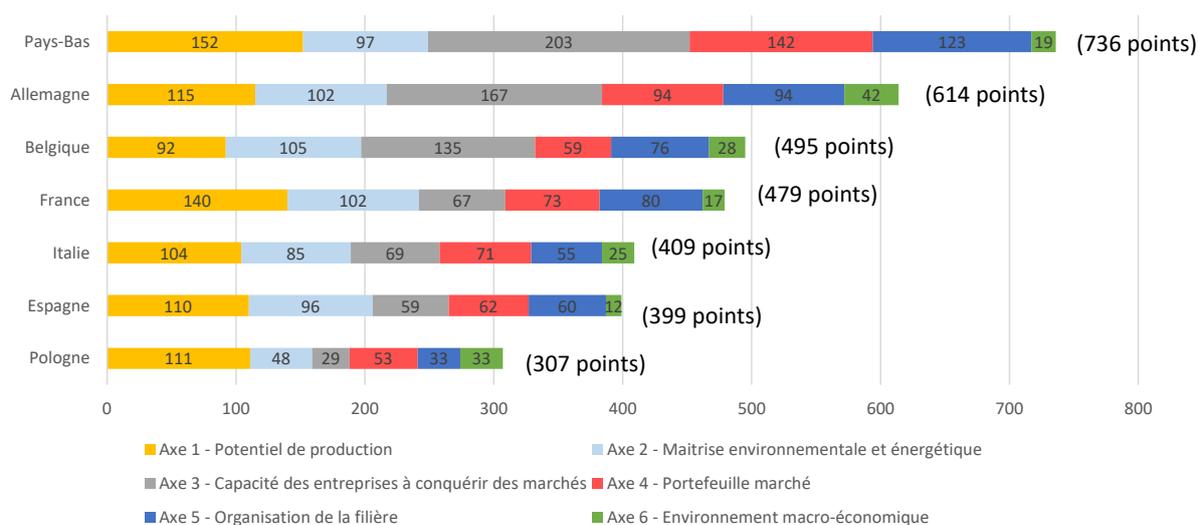
Axe 4 → Le portefeuille de marché (195 points)

Axe 5 → L'organisation de la filière (150 points)

Axe 6 → L'environnement macro-économique (45 points)

3) Résultat classement final compétitivité 2018

Synthèse du classement



Source : Veille concurrentielle horticole FranceAgriMer, 2018

Les Pays-Bas maintiennent leur hégémonie à la tête du classement de la veille concurrentielle. Cette avance de compétitivité est acquise sur 4 des 6 axes de l'étude : « 1-potentiel de production », « 3-capacité des entreprises à conquérir des marchés », « 4-portefeuille marché » et « 5-organisation de la filière ».

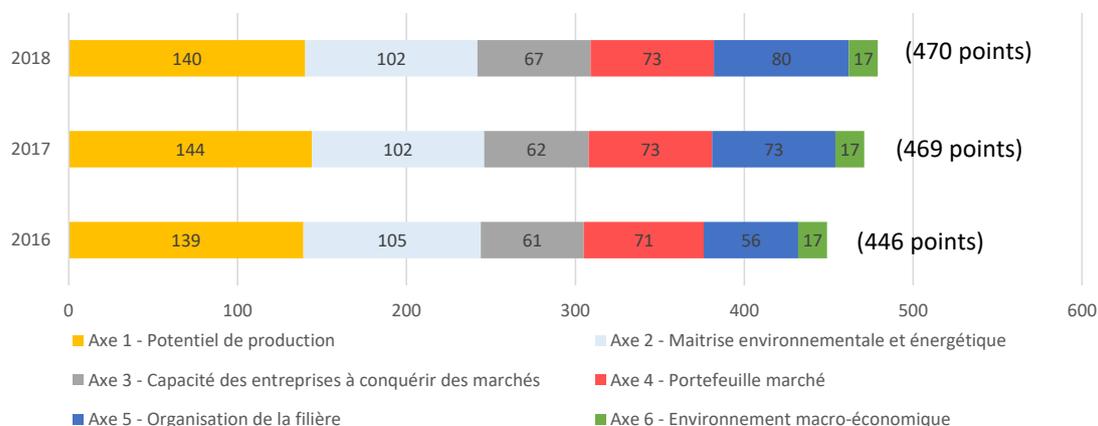
L'Allemagne se place en 2^e position des pays les plus compétitifs, grâce à ses bonnes performances sur les axes « 3-capacité des entreprises à conquérir des marchés », « 4-portefeuille marché » et « 5-organisation de la filière ». C'est sur ces trois mêmes axes que l'Allemagne perd en compétitivité face aux Pays-Bas.

Le podium est complété par la Belgique, en troisième position et la France qui se place en quatrième position. Ces deux pays ont des notes globales proches. La Belgique a un avantage compétitif sur la « capacité des entreprises à conquérir des marchés » et perd en revanche sur le « potentiel de production ». C'est l'inverse pour la France. L'Hexagone accumule même un retard important sur l'axe « 3-capacité des entreprises à conquérir des marchés ».

L'Espagne et l'Italie ont une compétitivité globale identique et relativement en retrait des quatre premiers pays.

La Pologne est fortement détachée des autres pays, avec moins de 30 % des points attribuables. Par ailleurs, depuis 2016, l'écart de compétitivité entre les deux leaders et les cinq autres pays semble se réduire. Les Pays-Bas et l'Allemagne ont perdu respectivement 9 et 17 points, quand les autres pays ont une dynamique positive.

Evolution classement final de compétitivité pour la France (2016-2018)



Source : Veille concurrentielle horticole FranceAgriMer, 2018

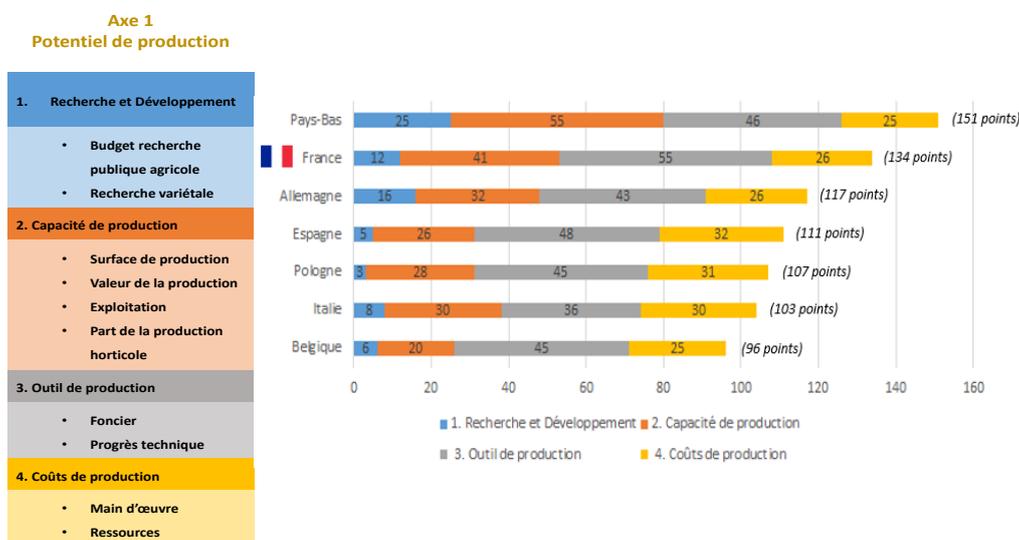
La compétitivité de la filière horticole ornementale française s’améliore depuis 2016. Sous l’effet d’une hausse de la note des axes de compétitivité : « 3 – capacité des entreprises à conquérir des marchés » et « 5 – organisation de la filière ». Cela reste toutefois les principales faiblesses de la filière en comparaison des leaders européens néerlandais et allemands.

Concernant l’axe 3, l’amélioration de la note s’explique par une stabilité de la distance entre zone de production et pays de destination des exportations, alors que celle-ci a tendance à augmenter pour les autres pays.

Sur l’axe 5 la progression est portée par le développement de la coopération entre acteurs de la production (groupement commercial et logistique), ainsi que de la collaboration verticale de la filière (action de l’interprofession Valhor). La mise en place du plan de filière appuie cette dynamique.

4) Axe 1 : Le potentiel de production (230 points)

Indicateurs de l’axe 1 et détails des notes



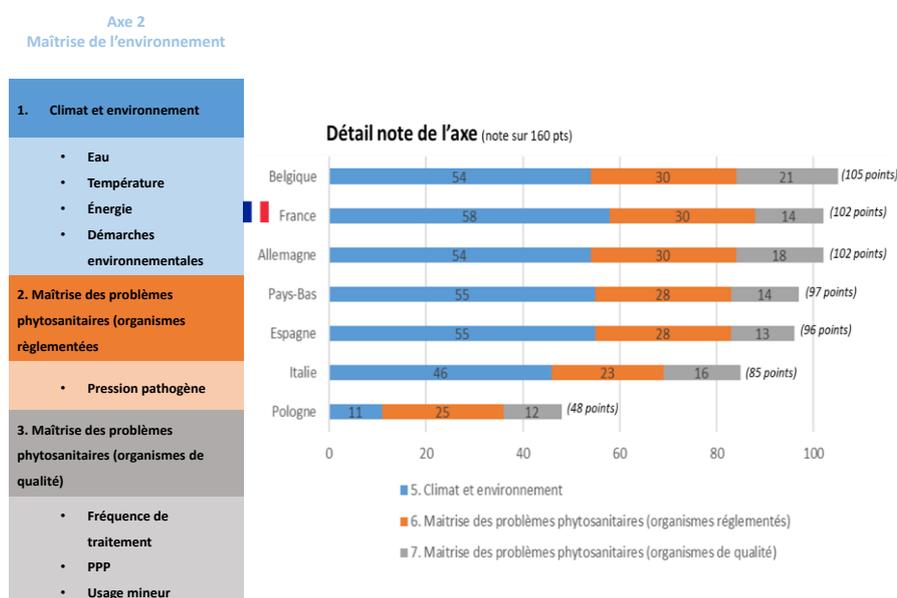
Source : Veille concurrentielle horticole FranceAgriMer, 2018

Le classement général pour l'axe 1 a peu évolué depuis 2016. Les Pays-Bas restent en tête grâce à leur bonne performance sur l'ensemble des indicateurs étudiés et tout particulièrement sur les indicateurs R&D et capacité de production, où ils ont beaucoup d'avance par rapport aux autres pays. La France conserve sa deuxième place notamment grâce au facteur « outil de production » où elle détient la meilleure note. Son retard par rapport aux Pays-Bas est visible essentiellement au niveau de la R&D et de la capacité de production.

Seule la Pologne connaît une augmentation de sa compétitivité sur cet axe (93 pts en 2016, 95 pts en 2017 et 107 pts en 2018), en raison d'une reprise de la valeur de la production depuis 3 ans, après une tendance lourde de décroissance.

5) Axe 2 : Maîtrise de l'environnement (160 points)

Indicateurs de l'axe 2 et détails des notes



Source : Veille concurrentielle horticole FranceAgriMer, 2018

Le podium est composé de la Belgique, de la France et de l'Allemagne. Ces trois pays, ainsi que les Pays-Bas et l'Espagne, possèdent une note globale proche. Sur cet axe, le principal facteur discriminant est là « Maîtrise des problèmes phytosanitaires » (organismes de qualité).

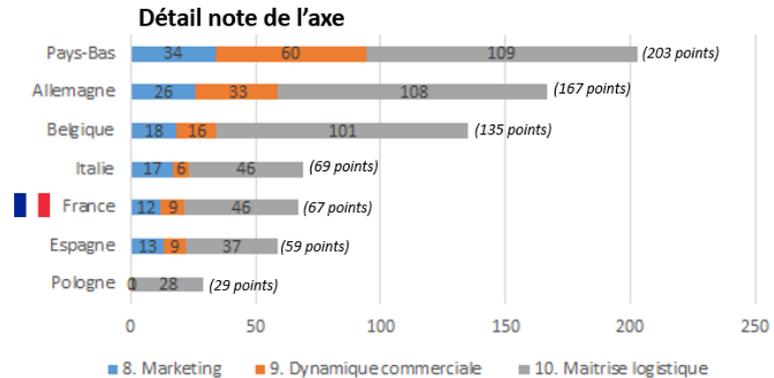
L'Italie et la Pologne sont les deux pays avec la compétitivité, sur cet axe, la plus faible, en raison de leur climat moins favorable dans les zones de production et des difficultés en termes de maîtrise environnementale.

6) Axe 3 : Capacité des entreprises à conquérir les marchés (220 points)

Indicateurs de l'axe 3 et détails des notes

Axe 3
Capacité des entreprises à
conquérir des marchés

1. Marketing
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de labels/certification/charte qualité • Innovation • Importance des marques • Profondeur de gamme • Poids des premiers metteurs en marché
2. Dynamique commerciale
<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement prix
3. Maîtrise logistique
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité géographique de la production • Niveau logistique de la filière



Source : Veille concurrentielle horticole FranceAgriMer, 2018

Le podium est stable au cours du temps (1^{er} Pays-Bas, 2^e Allemagne, 3^e Belgique). La France est 5^e et a perdu une place par rapport à 2017, au profit de l'Italie. Les trois pays en tête ont beaucoup d'avance sur la maîtrise logistique par rapport aux autres pays. L'avance des Pays-Bas s'explique principalement par ses performances marketing et commerciales.

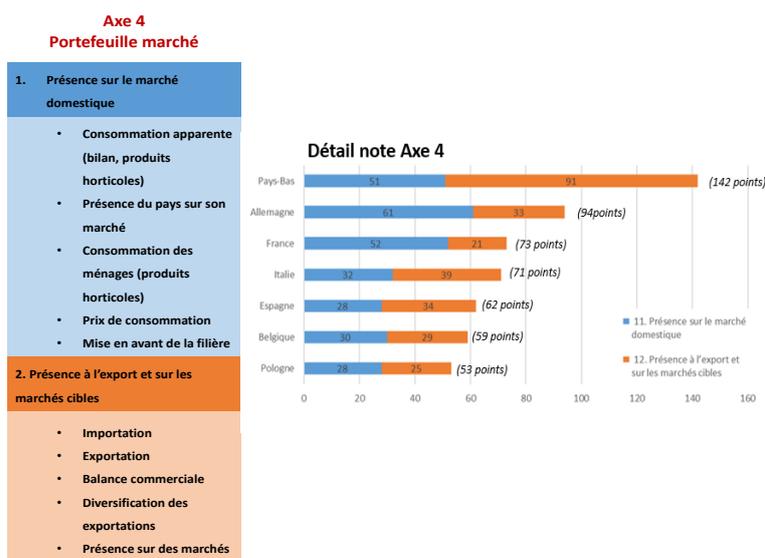
Les notes sont globalement stables depuis 2016 pour les facteurs « Marketing » et « Dynamique commerciale ». En revanche, elles ont augmenté pour le facteur « Maîtrise logistique » depuis 2016 pour tous les pays, sauf pour les Pays-Bas qui perdent 6 points.

On observe que la Pologne est très en retard en marketing et dynamique commerciale et que l'Italie, la France et l'Espagne sont globalement au même niveau pour ces trois facteurs.

7) Axe 4 : Portefeuille de marché (195 points)

Les Pays-Bas sont leader sur cet axe. Leur avance est principalement due à leur forte présence à l'export et sur les marchés cibles. En revanche, leur avance a tendance à se réduire et leur présence sur le marché domestique est plus faible qu'en Allemagne et en France. L'Allemagne se positionne en deuxième grâce à la taille de son marché intérieur et ses capacités d'exportation. La France gagne une place par rapport à 2017 (Classement 2017 : 1^{er} : Pays-Bas ; 2^e : Allemagne ; 3^e : Italie ; 4^e France). Cette troisième place est permise par un marché intérieur de taille importante. La note de la France est restée stable lors des trois dernières années. Seule la Pologne connaît une croissance de sa compétitivité sur cet axe (augmentation de la note sur les deux facteurs de compétitivité).

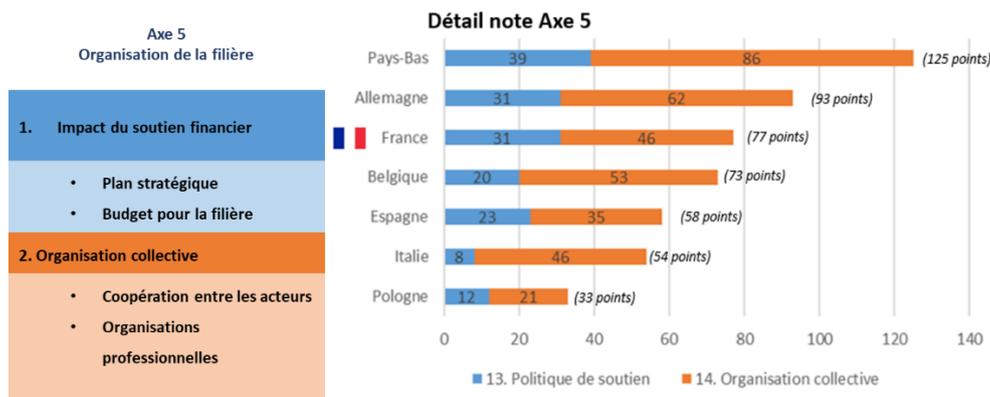
Indicateurs de l'axe 4 et détails des notes



Source : Veille concurrentielle horticole FranceAgriMer, 2018

8) Axe 5 : Organisation de la filière (150 points)

Indicateurs de l'axe 4 et détails des notes



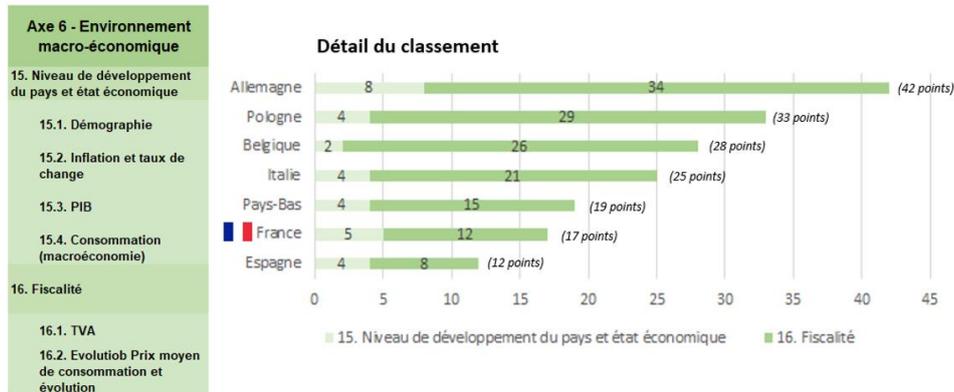
Source : Veille concurrentielle horticole FranceAgriMer, 2018

Les Pays-Bas sont en tête grâce à une très bonne organisation collective et un soutien financier conséquent. La France est 3^e et a gagné deux places depuis 2016 grâce à des progrès dans les deux facteurs (+ 11 points en soutien financier et + 13 points en organisation collective). En revanche, l'Italie perd trois places en 3 ans à cause d'une forte baisse du soutien financier (- 12 points) et la Pologne est très en retrait pour cet axe.

Tous les pays se sont améliorés pour l'indicateur organisation collective depuis 2016 et l'impact du soutien financier est globalement stable depuis 2016, à part pour la France et la Belgique où il augmente et l'Italie où il diminue.

9) Axe 6 : Environnement macro-économique (45 points)

Indicateurs considérés et détail de la note :



Les classements sont identiques en 2016 et 2017. L'Allemagne devance les autres pays grâce à une meilleure note sur le niveau de développement, l'état économique du pays et la fiscalité. Ce dernier est un facteur influençant fortement la compétitivité des filières nationales et pour lequel on observe une grande disparité en fonction des pays.